Image not found or type unknown

Employés d'immeuble

Par **SMFM**, le **04/08/2019** à **16:00**

Bonjour,

Nous avons 3 salariés à temps complet : 1 gardien- concierge, sa femme, employé d’immeuble et 1 employé polyvalent, embauchés en 2008 pour le couple et le polyvalent en 2009.

Nous souhaiterions supprimer un poste, manque de travail à l’année et charges trop importantes « 42% du budget total de la copropriété ». Le syndic nous répond que nous ne pouvons rien faire, si ce n’est attendre le départ à la retraite du couple, sinon risque de payer des indemnités prudhommales.

Question : Est-il possible de faire un avenant aux 2 contrats des employés d’immeuble en réduisant de moitié leur temps de travail ? Ou quelle solution?

SMFM

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés